

*Contrôle des armes à feu*

privées. La mesure, parrainée par le député de Skeena (M. Fulton), proposait de relâcher le contrôle des armes à feu dans certaines régions du pays. Il est curieux que des députés d'un même parti, le NPD, puissent afficher des points de vue aussi divergents. Cette attitude est typique de l'incohérence dont ils font preuve pour la plupart des questions importantes. Elle témoigne également, il faut le reconnaître, de la nature controversée du sujet.

Il est difficile au Canada de proposer des mesures relatives au contrôle des armes à feu. Notre pays est vaste et les intérêts des grands centres urbains comme Montréal et Vancouver ne ressemblent en rien à ceux des régions éloignées. Le trappeur du nord de l'Alberta et l'Inuit de la Terre de Baffin ont à l'égard du contrôle des armes à feu des intérêts très différents de ceux des habitants de Montréal ou de Vancouver. C'est ainsi que les gens de ma circonscription ont à l'égard du contrôle des armes à feu un intérêt bien différent de celui des habitants des grands centres urbains.

● (1720)

Il ne faudrait pas oublier non plus les millions de Canadiens qui utilisent des armes à feu de façon sécuritaire et responsable dans le cadre d'activités sportives ou récréatives. N'oublions pas que le tir à la cible constitue une discipline très importante des Jeux olympiques. Tous les Canadiens ont été à juste titre bien fiers de voir Linda Thom remporter la médaille d'or pour le Canada dans le tir au pistolet aux Jeux olympiques de 1984. Quand on parle de contrôle des armes à feu, n'oublions pas non plus que l'utilisation d'armes à feu dans le cadre d'activités sportives et récréatives et comme gagne-pain fait partie du patrimoine canadien depuis plus de quatre siècles. La chasse et le tir à la cible demeurent aujourd'hui des passe-temps légitimes pour des millions de Canadiens partout au Canada.

Il faudrait souligner que nous ne nous en prenons pas en l'occurrence au principe du contrôle des armes à feu. Le principe et les objectifs du contrôle des armes à feu destiné à en prévenir l'utilisation criminelle et irresponsable ont l'appui de la grande majorité des Canadiens et méritent tout notre appui. Toute modification à la loi doit reconnaître les intérêts légitimes des millions de Canadiens qui possèdent et utilisent des armes à feu de façon responsable. Il faut à mon avis établir un équilibre délicat. Il importe de tenir soigneusement compte des besoins de tous les intéressés avant que la Chambre n'apporte des modifications à la loi sur le contrôle des armes à feu.

Mon souci des millions de Canadiens honnêtes et respectueux des lois qui utilisent des armes à feu m'incite à m'élever fermement contre la portée générale de la mesure à l'étude. On m'informe que le gouvernement avait reçu plus de 6 000 lettres quand un projet d'initiative parlementaire identique à celui-ci avait été étudié par la Chambre. Mon bureau à moi a été inondé de lettres à ce sujet. Elles exprimaient généralement des inquiétudes au sujet de ce que la plupart des gens concevaient comme tendant à restreindre encore plus l'usage et la possession des armes à feu au Canada. La majorité de ces lettres déclaraient que nous avions déjà suffisamment de lois de limitation des armes à feu et s'opposaient fortement à un élargissement des obstacles à leur utilisation.

La plupart des habitants de nos régions rurales ont besoin de leurs armes à feu, les uns pour vivre et les autres simplement pour protéger leurs biens et pour se distraire. Il ne faut pas

oublier que les armes à feu sont très importantes pour un grand nombre de Canadiens. Dans ma circonscription, il est rare de voir un camion d'agriculteur qui n'ait pas son râtelier d'armes dans la cabine, et ces armes sont utilisées quotidiennement à des fins licites; sport, détente, chasse, protection de la ferme contre les bêtes. Les gens de ma circonscription d'Okanagan-Nord s'intéressent vivement à ce projet de loi qui propose la restriction de leur activité dans ce domaine.

Songeons un instant aux nombreux Canadiens qui seraient touchés par le projet de loi C-207. En Ontario et au Québec seulement, il y a plus de un million de permis de chasse délivrés chaque année. La chasse est un sport très populaire et dans de nombreux cas, un moyen de subsistance d'un bout à l'autre du Canada. De fait, la chasse fait vraiment partie de notre patrimoine. C'est un passe-temps que les pères aiment à pratiquer avec leurs fils et je constate avec satisfaction qu'un nombre croissant de femmes le pratiquent également.

Je parle de citoyens respectueux des lois. De nombreux chasseurs ont une arme à feu chez eux depuis bon nombre d'années. Aux termes de cette proposition, toutes ces personnes seraient tenues d'avoir un certificat de possession d'arme à feu. La façon dont tous ces gens utilisent leurs armes à feu n'a jamais posé de problèmes et ce projet de loi ne fait rien pour s'attaquer aux cas qui en posent. Cette mesure ne ferait qu'incommoder inutilement des millions de propriétaires raisonnables d'armes à feu.

Ni avant 1979, ni depuis l'entrée en vigueur du système d'autorisation d'acquisition d'armes à feu n'a-t-on constaté l'existence de problèmes qui justifieraient l'imposition de contrôles plus sévères. Le nouveau système est en vigueur depuis à peine plus de huit ans et il est encore trop tôt pour déterminer dans quelle mesure il a été efficace. Il est certes trop tôt pour songer à rendre la loi encore plus restrictive.

On a semblé oublier les objectifs de la loi sur le contrôle des armes à feu au moment de rédiger le projet de loi C-207. Ce projet de loi ne s'attaque pas du tout aux criminels. Il s'attaque à des millions de Canadiens qui utilisent leurs armes à feu avec circonspection.

Cette mesure aurait plusieurs conséquences qui me préoccupent. Je voudrais expliquer à quel point cette mesure compliquerait la vie aux nombreux citoyens qu'elle viserait. D'abord, ils devraient obtenir une formule de demande et la présenter à un préposé aux armes à feu. Cela peut causer bien des problèmes aux nombreux Canadiens qui habitent une région isolée, peut-être à des milles du poste de police le plus près. Ils devraient présenter leur demande pendant les heures de travail normales, ce qui veut dire que bon nombre d'entre eux perdraient de l'argent. Des millions de gens devraient faire la même chose.

Je me suis renseigné et il me semble qu'il faudrait un million d'heures-personnes de travail pour délivrer une autorisation à tous ceux qui n'en ont pas à l'heure actuelle. Cela représente le travail de 645 agents de police pendant un an. Les députés conviendront sans doute que nos policiers ont mieux à faire de leur temps.